

**SÉANCE ORDINAIRE TENUE À MAGPIE
LE 2 SEPTEMBRE 2025 À 19 H 00.**

Le conseil de la municipalité de Rivière-Saint-Jean/Magpie siège en séance ordinaire ce 2 SEPTEMBRE 2025 en présentiel à MAGPIE.

Sont présents à cette séance :

La Mairesse Josée Brunet

Les conseillers/ Conseillères Poste 1-Vacant
Lola Lebrasseur, poste 2
Normand Dufour, poste 3
Liane Beaudin, poste 4

Tous formant quorum, sous la présidence de Mme Josée Brunet, maire.

Assistant également à la séance,
Mylène Poirier, Directrice adjointe

OUVERTURE DE LA SESSION

Ayant le quorum, son honneur Josée Brunet
déclare la séance ouverte à 19h02

82-25 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Lola Lebrasseur
IL EST APPUYÉ PAR Normand Dufour
ET UNANIMENTÉ RÉSOLU

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

83-25 ADOPTION PROCÈS-VERBAL

Le procès-verbal a été transmis au préalable, les membres du conseil municipal procèdent immédiatement à son adoption.

IL EST PROPOSÉ PAR Liane Beaudin
IL EST APPUYÉ Lola Lebrasseur
ET UNANIMENTÉ RÉSOLU

QUE le conseil municipal adopte tel que rédigé le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 août 2025.

CORRESPONDANCE

Transmission par **courriel** aux membres du conseil.

84-25 COMPTE À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR Normand Dufour
IL EST APPUYÉ PAR Lola Lebrasseur
ET UNANIMENTÉ RÉSOLU

QUE le conseil autorise les déboursés relatifs aux dépenses d'administration de la municipalité selon la liste des paiements suggérés du logiciel comptable du 1er AOÛT AU 30 AOÛT 2025 totalisant la somme de 67 968.35\$

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Karine Chouinard, Directrice générale, greffière trésorière de la Municipalité Rivière-Saint-Jean, certifie par la présente que la Municipalité a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution # 84-25

RÉSOLUTION 85-25

AIDE FINANCIÈRE-COMITÉ ART, CULTURE ET COMMUNAUTÉ (MAGPIE)

CONSIDÉRANT QUE le comité Art, Culture et Communauté (Magpie) a déposé une demande d'aide financière au conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE cette demande d'aide financière concerne de comblé le salaire d'une employée à la Boutique de Magpie;

IL EST PROPOSÉ PAR Liane Beaudin
IL EST APPUYÉ PAR Normand Dufour
ET UNANIMENT RÉSOLU

QUE le conseil entérine un montant 8000\$ afin de combler le manque financier pour la Boutique pour la saison 2025;

QUE Mme Lola Lebrasseur, conseillère municipale, déclare son conflit d'intérêt et n'a pris part à aucune discussion.

RÉSOLUTION 86-25

INVENTAIRE ARCHÉOLOGIQUE-ÉGLISE DE MAGPIE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Rivière-Saint-Jean lors du processus de la subvention pour la transformation de l'Église en centre communautaire, le Ministère de la Culture et des Communications demandent que des fouilles archéologiques soient faites conformément à la démarche en ce qui a trait à la protection du patrimoine archéologique;

CONSIDÉRANT QUE cette étape est nécessaire pour la continuité de la demande du projet;

IL EST PROPOSÉ PAR Normand Dufour
IL EST APPUYÉ PAR Lola Lebrasseur
ET UNANIMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal accepte la soumission de la firme Ethnoscop pour les fouilles archéologiques au montant de 23 808.50\$ plus les taxes applicables.

QUE le conseil municipal autorise le dépôt public de l'avis archéologique sur le site Internet de la municipalité.

RÉSOLUTION 87-25

COLLOQUE ANNUEL EN TRAVAUX PUBLICS DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE le colloque annuel en travaux publics du Québec est du 22 et 23 octobre 2025 au Manège militaire Voltigeur de Québec;

CONSIDÉRANT QUE Le Colloque en Entretien et Travaux Publics est l'occasion parfaite pour développer son réseau, pour en apprendre un peu plus sur les innovations du domaine et pour faire la connaissance d'entreprises exposantes.

IL EST PROPOSÉ PAR Normand Dufour
ET APPUYÉ PAR Lola Lebrasseur
ET UNANIMENET RÉSOLU

QUE le conseil municipal autorise Monsieur Dany Chapados, contremaître des travaux publics à participer à ce colloque;

ET QUE le conseil municipal autorise les frais d'adhésion, de déplacements et d'hébergement pour ce congrès, soit du 21 au 24 octobre 2025 selon le règlement 002-18 tarif et frais de déplacement.

RÉSOLUTION 88-25

SIGNATURE D'UNE RÉSOLUTION AFIN QUE LA MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-SAINT-JEAN S'ENGAGE À COMPLÉTER L'ENTIÈRETÉ DES TRAVAUX DANS LE CADRE DE L'ENTENTE DE FINANCEMENT VISANT LA MISE EN ŒUVRE DE MESURES D'ATTÉNUATION DES RISQUES LIÉS AUX FEUX DE FORêt DANS LA MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-SAINT-JEAN

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement a approuvé le Plan pour une économie verte 2030 (PEV 2030) à titre de politique-cadre sur les changements climatiques ainsi que son Pan de mise en œuvre 2022-2027;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Sécurité publique (MSP) dans le Cadre pour la prévention des sinistres (CPS) peut offrir un soutien financier pour des travaux de prévention et d'atténuation des risques de sinistres;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Rivière-Saint-Jean a signé une entente de financement avec le MSP visant la mise en œuvre de mesures d'atténuation des risques liés aux feux de forêt le 25 mars 2025 qui comprend une participation financière du MSP de 179 325 \$ et une participation de la municipalité de 20 675 \$;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite faire l'achat d'une excavatrice compacte Kubota et d'un broyeur d'un montant de 130 000 \$ plus taxes applicables pour la réalisation des travaux de gestion du combustible et a démontré la rentabilité de l'achat en comparaison à la location;

CONSIDÉRANT QUE l'achat de la machine a été approuvé par le MSP, à condition que cela ne nuise pas à la capacité de la municipalité de compléter les travaux.

IL EST PROPOSÉ PAR Liane Beaudin
ET APPUYÉ PAR Normand Dufour
ET UNANIMENET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Rivière-Saint-Jean s'engage à compléter l'entièreté des travaux recommandés par la SOPFEU avec les sommes prévues à l'entente de financement avec le MSP visant la mise en œuvre de mesures d'atténuation des risques liés aux feux de forêt;

QUE la Municipalité de Rivière-Saint-Jean s'engage à assumer les coûts excédentaires au montant total prévu à l'entente afin de compléter le projet.

89-25 FERMETURE DE SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR Normand Dufour
IL EST APPUYÉ PAR Lola Lebrasseur
ET RÉSOLU QUE la séance est levée à 19h30

LEVÉE DE LA SÉANCE

La présidente Josée Brunet déclare la séance levée à 19h30

Karine Chouinard
Directrice Générale
Greffière-trésorière

Josée Brunet
Mairesse

Mylène Poirier
Directrice adjointe